

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

**17 mars 2011** Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le **17 mars 2011** à 19 heures, à la salle du conseil, située au 312, rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Francis Plourde, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila assiste à la session.

**2011-03-0066**

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 19h00 par Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste.

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Alain Boucher, d'accepter l'ouverture de la session.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

### **2. Constat et lecture de l'avis de convocation**

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le maire, Louis-Marie Bastille, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila.

**2011-03-0067**

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Francis Plourde, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2011-03-0068**

### **4. Acceptation de l'offre de financement de l'institution financière pour le renouvellement du règlement d'emprunt N° 256**

À la suite de l'appel d'offre public pour la vente de l'émission d'un billet de 1301600 \$, le Ministère des Finances a retenu trois (3) soumissions conformes dont la plus avantageuse est présentée ci-après;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger :

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 24 mars 2011 au montant de 1 301 600 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 256, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

66 900 \$	3,50%	24 mars 2012
69 500 \$	3,50%	24 mars 2013
71 800 \$	3,50%	24 mars 2014
74 400 \$	3,50%	24 mars 2015
1 019 000 \$	3,50%	24 mars 2016

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2011-03-0069

**5. Renouvellement d'emprunt en vertu du règlement 256**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 256, la Municipalité de Saint-Modeste souhaite emprunter par billet un montant total de 1 301 600 \$;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Francis Plourde :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 1 301 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **256** soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire, Louis-Marie Bastille et le secrétaire-trésorier, Alain Vila ;

**QUE** les billets soient datés du 24 mars 2011;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	66 900 \$
2013.	69 500 \$
2014.	71 800 \$
2015.	74 400 \$
2016.	77 200 \$(à payer en 2016)
2016.	941 800 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Modeste émette

pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 mars 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) numéro(s) **256**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6. Période de questions à l'intention des gens de la salle**

Pas de questions.

**2011-03-0070**

**7. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Alain Boucher, de lever la session à 19h10.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire